

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits		
Nom du puits	Jaltin Lemaire, Louiseville No 1	
Numéro du puits	B269	
MRC	Maskinongé	
Municipalité	Louiseville	

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-06-17		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	10h00 à 15h00		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	24		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				
GPS haute précision				

4. Personne(s) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1	53-54	53-54	53-54	
2				
3				
4				
		Témoignages		
1	53-54			
2				
3				
4				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Gravier

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Autres	Évaluation supplémentaire requise			
Commentaires				

Tige d'identification du puits sans la plaque avec les informations.

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	46,2590278	-72,9514722	Non	
SIGPEG	46,2591259	-72,9518251	Non	
Imagerie	46,2593546	-72,9514533	Non	
Tige d'identification	46,25906	72,95146	Oui	Localisation du puits

9. Localisation du puits				
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal		
Signal magnétique probant jamais creusé ou insuffisamment creusé	46,25906,-72,95146	Très fort		
Commentaires				

Tubage a plus de 4,8 pieds, d'autres moyens doivent être envisagés pour creuser plus profondément que la pelle manuelle afin d'accéder au tubage.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits						
	Élément à vérifier Description Commentaires					
Tête de puits	Absente					
Évent de surface	Absent					
Profondeur des tubages (cm)	plus de 146					
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)						
Diamètre du tubage extérieur (cm)	Impossible à vérifier	nous n'avons ¡	oas atteint le tubage			
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier	nous n'avons ¡	oas atteint le tubage			
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier	nous n'avons p	oas atteint le tubage			
Test de l'eau savonneuse	Tubage non visible					
Panneau d'identification	Oui non-conforme					
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui					
11. Émanation et migration						
P	Point de mesure		%LIE	%GAZ		
Au tubage ou à l'évent						
#1 À l'intérieur de 50 centim	iètres					
#2 À l'intérieur de 50 centim	iètres					
#1 À 4 mètres						
#2 À 4 mètres						
#3 À 4 mètres						
#4 À 4 mètres						
	E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou			-		
		Commentaires	•			
Le terrain est trop compacté	é avec de la roche pour réalise	er ce test.				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination					
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination		Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Visuels de produits pétroliers dans le sol	faible odeur, couleur différente s'apparentant à des produits pétroliers	puits	Oui	120 cm	B269VR-01
Commentaires					
_					

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non-applicable			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser	Procéder à un nouvel échantillonage et à un test de migration de gaz.		
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	2020			
Autre				

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant correspondant à l'imagerie aérienne contemporaine de l'époque du forage a été observé. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont étés observés. Une inspection supplémentaire est requise afin de réaliser un test de migration de gaz et un échantillonnage des sols et/ou de l'eau. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures			
Signature rapport d'inspection (1 à 12)			
Inspecté et rédigé par	Signature	Date	
Vernhar Beaulac Inspecteur	53-54	2020-02-21	
Kym Bernard Inspecteur	53-54	2020-02-21	
·	Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date	
Arnaud Montreuil Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-02-21	
David Fortin Inspecteur	53-54	2020-02-21	

Photos de l'inspection

Photo 1	
Tige d'identification du	
Tige d'identification du puits	





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2	the first the second of the se
Localisation du puits	
	Explained and the first the second and the second a

Photo 3	